

195

DA28

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

**POLITIQUE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES,
SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

Québec, la ville active par excellence!



Février 2004

Chère citoyenne,

Cher citoyen,

La qualité de vie d'une communauté se mesure par la richesse et la diversité de ses ressources. Un environnement urbain de qualité permet aux citoyennes et citoyens de s'accomplir tant professionnellement que personnellement. Ainsi, les dirigeants d'une ville se doivent donc de favoriser l'épanouissement de la collectivité, notamment par le développement de l'activité physique, sportive et de plein air, et ce, conformément avec les besoins de la population et les moyens dont ils disposent.

À Québec, le contexte est propice à la redéfinition d'un certains nombres d'orientations et d'actions. En effet, la création de la ville nouvelle nous offre désormais la possibilité d'organiser plus efficacement le cadre de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Et, le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est d'inviter toute la population à élaborer, de concert avec l'organisation municipale, les axes de développement qui guideront les actions au cours des prochaines années. C'est l'exercice qui a été réalisé en 2002. Nous pouvons aujourd'hui doter la Ville de politiques claires auxquelles se greffent des plans d'action concrets. Tout est en place pour favoriser le bien-être collectif, notamment avec la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*.

Voilà pourquoi je suis particulièrement fier de vous présenter cette politique ainsi que son plan d'action. Ces deux outils nous permettront assurément d'accéder à une meilleure qualité de vie... et de faire de Québec, la ville active par excellence!

Bonne lecture!

Le maire de Québec,

Jean-Paul L'Allier

Chère citoyenne,

Cher citoyen,

Québec possède un espace urbain de haute qualité et des équipements diversifiés qui permettent la pratique d'activités physiques de toutes sortes. Ces actifs constituent un atout indiscutable pour la population, que l'on se doit d'utiliser efficacement. Comment peut-on maximiser l'utilisation de ces ressources et les développer afin de faire de Québec, LA ville active par excellence?

La création de la ville nouvelle offre l'opportunité de redéfinir certains axes de développement. Il faut saisir cette occasion unique, notamment pour mettre l'emphase sur la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air.

L'élaboration de la première politique municipale en cette matière au Québec a donc été entreprise avec enthousiasme. Le principal objectif de cette démarche était de favoriser, pour le plus grand nombre de citoyennes et citoyens, la pratique de l'activité physique sous toutes ses formes, contribuant ainsi au mieux-être de la population.

La *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* est le résultat d'un large processus de consultation où la population, les divers organismes de chacun des arrondissements et les intervenants du milieu se sont mobilisés afin de partager leur expérience pour développer une politique fidèle aux aspirations communes.

La mise en place de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* jette donc les bases d'une action concertée qui considère les besoins des citoyennes et citoyens. Le plan d'action qui en découle vise à réajuster les ressources et les organisations, à offrir des services pertinents et diversifiés, à assurer l'accessibilité des programmes et des services, à développer une meilleure concertation des intervenants, à mieux soutenir les bénévoles et les organismes ainsi qu'à favoriser le développement de l'excellence sous toutes ses formes. Ces actions prendront forme dans les arrondissements pour être ensuite étendues à l'ensemble de la ville, selon leur nature.

Je tiens à remercier les citoyennes et citoyens, les partenaires et les divers intervenants qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de cette politique. Cette dernière nous aidera assurément à faire de Québec une ville active.

Guyline Noël

Conseillère du district de Duberger

Membre du comité exécutif responsable des loisirs, des sports et de la vie communautaire

PRÉAMBULE

La Ville de Québec est fière de rendre publique sa *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*. Au premier chef, cet énoncé vise l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire municipal en misant sur des aspects aussi essentiels que la santé, la convivialité, la communication et le partage des responsabilités.

À la suite d'une réflexion menée au printemps 2002, la présente politique a fait l'objet d'une consultation publique dans tous les arrondissements de la ville au début de l'année 2003. Outre les 68 mémoires soumis durant les audiences publiques, celle-ci est inspirée du *Cadre d'intervention en matière d'art, de culture, de loisirs, de sports et de développement social et communautaire*¹ ainsi que des approches préconisées par l'Association québécoise du loisir municipal.

Elle s'appuie aussi sur les politiques que s'étaient données les villes de Beauport et de Charlesbourg à cet égard. Elle tient compte des préoccupations du milieu et des besoins régionaux en matière d'activités sportives et de loisirs actifs. Elle considère également les observations d'un groupe de travail constitué dans le cadre de la transition ainsi que les recommandations du Groupe de recherche en intervention en éducation physique et sportive (GRIEPS) de l'Université Laval, et ce, en conformité avec le mouvement international Sport pour Tous.

L'intérêt manifesté par le public tout au cours du processus démocratique et la diversité des organismes qui ont exprimé leurs avis témoignent avec éloquence de la pertinence et de l'urgence de donner une telle politique à la ville nouvelle. Le présent document se veut le reflet le plus fidèle des désirs et des aspirations de la population de la ville de Québec en matière d'activités physiques, sportives et de plein air.

¹ Québec, avril 2002

TABLE DES MATIÈRES

1. UN CONTEXTE FAVORABLE	5
2. FONDEMENTS, PRINCIPES ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS	7
2.1 Fondements de la politique	7
2.1.1 Premier constat	7
2.1.2 Deuxième constat	8
2.1.3 Troisième constat	9
2.2 Principes directeurs de la politique	9
2.3 Partage des responsabilités	10
3. ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION	12
3.1 Première orientation : Des services pertinents et diversifiés	13
3.1.1 Axe 1 : La connaissance des besoins et l'évaluation des résultats	13
3.1.2 Axe 2 : Une place pour les particularités et l'innovation	13
3.1.3 Axe 3 : Une promotion concertée et ciblée	14
3.2 Deuxième orientation : L'accessibilité d'environnements favorables à une pratique régulière	14
3.2.1 Axe 1 : Des infrastructures accessibles et de qualité	14
3.2.2 Axe 2 : Des ressources et des services accessibles à toutes et tous	15
3.3 Troisième orientation : La concertation des intervenants	15
3.3.1 Axe 1 : La complémentarité des interventions	15
3.3.2 Axe 2 : La voie du partenariat	16
3.4 Quatrième orientation : Le soutien aux organismes et aux bénévoles	16
3.4.1 Axe 1 : La reconnaissance des organismes	16
3.4.2 Axe 2 : Le soutien des organismes et du bénévolat	16
3.5 Cinquième orientation : Le soutien de l'excellence	17
3.5.1 Axe 1 : L'excellence au quotidien	17
3.5.2 Axe 2 : L'excellence sportive	17
4. MISE EN ŒUVRE	18
4.1 Premier volet : Élaboration d'un plan d'action triennal évolutif	18
4.2 Deuxième volet : Redéfinition du partenariat de la Ville	18
4.3 Troisième volet : Élaboration d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements récréatifs	18
4.4 Quatrième volet : Consultation, évaluation et communications	19
5. UN IDÉAL À ATTEINDRE	20

Annexe 1	LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR
Annexe 2	LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES LOISIRS, LE SPORT ET LA VIE COMMUNAUTAIRE
ANNEXE 3	LES SÉANCES D'INFORMATION ET LES CONSULTATIONS PUBLIQUES
ANNEXE 4	LES ORGANISMES ET LES PERSONNES QUI ONT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE
ANNEXE 5	BIBLIOGRAPHIE

1. UN CONTEXTE FAVORABLE

Une ville nouvelle

La réorganisation municipale de la région de Québec a conduit à la création, en janvier 2002, d'une ville nouvelle qui compte plus d'un demi-million de personnes réparties en huit arrondissements. Ce cadre municipal sur le territoire de la capitale nationale pose de nombreux défis aux instances engagées dans le développement des activités physiques, sportives et de plein air, tout en leur offrant une formidable occasion de mieux s'adapter aux attentes de la population et de contribuer davantage à son mieux-être général.

Une expertise et des ressources partagées

Par l'extension de son territoire, la ville nouvelle de Québec s'est enrichie des ressources, des réalisations et des approches des anciennes administrations qui la composent. Elle regroupe un grand nombre d'infrastructures, de sites naturels et d'organismes qui demandent à être consolidés, améliorés, mis en valeur et soutenus pour le bénéfice de la collectivité. La mise en commun et l'harmonisation commandent une concertation accrue sous l'égide d'une administration rassembleuse entièrement vouée aux besoins de la population.

Une culture à développer

La pratique régulière d'activités physiques et sportives procure des bienfaits reconnus sur le plan de la santé et de la qualité de vie. La Ville de Québec entend rendre ce précieux atout accessible à l'ensemble de sa population. Le plaisir et la détente associés à l'activité physique en plein air méritent que la Ville protège et aménage des espaces naturels qui se prêtent à ces pratiques en toutes saisons. Le contact de la population avec la nature aussi bien que celui des personnes entre elles favorisent la convivialité, ciment de toute communauté.

La présente politique et ses visées sociales avant-gardistes s'inscrivent donc dans un contexte de renouveau administratif. La politique ouvre la porte à des initiatives et à des actions différentes tout en favorisant la concertation et l'évolution des mentalités. Elle veut promouvoir de nouvelles habitudes de vie et l'émergence d'une culture de l'activité physique au sein de l'ensemble de la population. Elle illustre la volonté de la Ville d'encourager la pratique régulière et sécuritaire d'activités physiques, sportives et de plein air tout en cherchant à faciliter l'accessibilité et à concrétiser l'approche du « sport pour toutes et tous ». Elle engage enfin la Ville à contribuer à la mise en place de conditions propices au développement d'athlètes de haut niveau qui feront la fierté de la collectivité et qui deviendront autant d'ambassadrices et d'ambassadeurs d'une ville active.

Un but commun

Bref, la présente politique préconise l'alliance de l'ensemble des personnes et des groupes préoccupés par le mieux-être de la population à travers la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air. Sa mise en œuvre jettera les bases d'une action concertée et adaptée à l'évolution des besoins et des attentes d'aujourd'hui et de demain. Elle suppose donc des réajustements qui feront de **Québec, la ville active par excellence...**

...active sur le plan de l'activité physique sous toutes ses formes et intégrée à la vie quotidienne de la population;

...active sur le plan de l'activité sportive par une pratique diversifiée, allant de la récréation à la haute performance;

...active sur le plan des activités de plein air par une pratique de plus en plus généralisée impliquant une fréquentation accrue des sites naturels.

2. FONDEMENTS, PRINCIPES ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

2.1 Fondements de la politique

Trois constats constituent les fondements de l'intervention de la Ville de Québec dans le domaine des activités physiques, sportives et de plein air.

2.1.1 Premier constat

La pratique régulière d'activités physiques procure des bienfaits reconnus

Une meilleure qualité de vie pour les personnes

La pratique régulière d'activités physiques ou sportives dans un environnement sain, sécuritaire et accueillant, en plus d'être source de plaisir, contribue à améliorer l'état de santé physique des personnes tout en profitant à leur vie sociale, leur équilibre affectif et leur bien-être psychologique. Ces bénéfices atteignent toute la population, peu importe l'âge.

Les jeunes adeptes du sport ont moins tendance à adopter des comportements sédentaires, ils sont moins sujets au tabagisme, aux abus de drogue et d'alcool, à l'abandon scolaire de même qu'à la dépression et au suicide.

L'activité physique est l'un des meilleurs moyens d'améliorer la mobilité et l'autonomie des personnes âgées. Elle améliore leur qualité de vie, rehausse leur sentiment de bien-être et leur estime de soi tout en facilitant leur intégration sociale.

L'activité physique favorise la longévité; plus celle-ci est importante et régulière, plus le risque de décès prématuré diminue.

Pour les personnes atteintes d'une déficience, l'activité physique procure des bienfaits significatifs qui se traduisent par une amélioration de leur santé et de leur qualité de vie.

Une richesse pour la société

La pratique régulière d'activités physiques contribue à réduire les coûts associés aux soins de santé, dont la progression constante va de pair avec le vieillissement et la sédentarité de la population. Les personnes actives physiquement consomment moins de soins de santé.

Les effets positifs de la pratique d'activités physiques ou sportives sur l'intégration des jeunes et des personnes âgées à la vie de la société renforcent le tissu social.

Le sport, pratiqué dans le respect des règles d'éthique, contribue au développement de modèles positifs, exerce un effet d'entraînement sur la population tout en véhiculant des valeurs de persévérance et de dépassement.

La pratique libre d'activités de plein air permet à ses adeptes de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur milieu de vie et de se sensibiliser à la protection et à la mise en valeur de leur environnement.

La participation en famille à des activités physiques, sportives et de plein air soude la cellule familiale et améliore les relations entre les générations.

La pratique, la participation et l'organisation d'activités physiques, sportives et de plein air permettent de tisser des liens, tant au sein de la famille, de l'école que du quartier. La santé de toute la communauté profite de ce rapprochement entre les personnes.

2.1.2 Deuxième constat

La diversité des champs d'action des nombreuses instances commande une action commune

Une meilleure concertation

Le grand nombre d'instances des milieux associatif, privé, éducatif et gouvernemental qui interviennent sur divers plans à l'égard des activités physiques, sportives et de plein air, d'une part, et l'évolution continue des services qu'ils proposent à la population, d'autre part, justifient que la Ville se donne des orientations précises en la matière et aspire à ce que son action et celle de ses partenaires soient orchestrées pour mieux répondre aux besoins, attentes et aspirations de la population.

Le souci d'éviter les dédoublements inutiles et coûteux tant sur le plan financier que sur celui de l'utilisation des ressources appelle à une concertation optimale de toutes les instances engagées dans l'offre d'activités physiques, sportives et de plein air.

Des activités de plus en plus variées

L'amélioration et l'augmentation de la participation populaire à des activités physiques dépendent d'abord d'une gamme variée, complémentaire et pertinente de services et d'activités. Aux activités structurées et encadrées, il faut ajouter tout l'éventail des activités libres et celles qui font partie du quotidien comme se rendre au travail à pied ou à vélo, monter des escaliers, jardiner ou jouer dehors en famille.

2.1.3 Troisième constat

La ville de Québec possède de nombreux atouts

Québec, une plaque tournante

Avec une population qui dépasse le demi-million, Québec est devenue la deuxième ville du Québec en importance. Elle fait figure de plaque tournante pour l'ensemble du sport et de l'activité physique pratiqués au Québec. Elle dispose des ressources nécessaires à l'accueil d'événements d'envergure. Sa position géographique lui permet de jouer un rôle important pour tout l'est du Québec au chapitre des activités sportives et de plein air.

Une géographie et un climat favorables

La géographie et le climat de la ville de Québec favorisent grandement les activités physiques. De nombreux plans d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent, des lacs et des rivières, invitent aux activités de plein air, tout particulièrement aux sports nautiques. La profusion de parcs, boisés et espaces verts se prêtent aussi à la pratique d'activités diverses. Les saisons, avec leurs attraits singuliers, multiplient par quatre les activités physiques, sportives et de plein air. Ainsi, la population d'une ville nordique comme Québec a tout intérêt à bien profiter de la neige et du froid plutôt que de les subir.

Des athlètes de haut niveau

Québec présente une forte densité d'athlètes de haut niveau dans bon nombre de disciplines estivales et hivernales. La ville a de quoi être fière de la diversité et de la richesse du potentiel de sa population.

Une ville reconnue

Reconnue internationalement, Québec est inscrite sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. De plus, elle est le berceau de la civilisation française en Amérique, la capitale nationale du Québec, l'hôte de nombreux événements et de compétitions sportives d'envergure. Grâce à ses attributs, Québec présente l'image d'une ville active et hospitalière à travers le monde.

2.2 Principes directeurs de la politique

- **Premier principe : Équité et solidarité**

Afin d'offrir les services à la population dans une perspective d'équité et de solidarité.

- **Deuxième principe : Responsabilisation**

Afin de favoriser la pratique régulière de diverses activités physiques dans un esprit de responsabilité individuelle.

- **Troisième principe : Respect des besoins et des clientèles**

Afin de reconnaître l'ensemble des besoins à satisfaire et des clientèles à desservir.

- **Quatrième principe : Communication et consultation**

Afin d'être à l'affût des besoins, attentes et aspirations de la population de même que de son degré de satisfaction à l'égard des services.

- **Cinquième principe : Soutien aux démunis**

Afin d'aider les personnes démunies, économiquement ou socialement ou inaptes, à s'organiser et à défendre leurs intérêts légitimes.

- **Sixième principe : Engagement des organismes**

Afin de favoriser la maîtrise d'œuvre de la réalisation d'activités par les organismes dont l'expérience et les acquis sont reconnus. Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire peut cependant agir comme maître d'œuvre si la situation le nécessite.

- **Septième principe : Qualité du milieu de vie**

Afin d'assurer à la population le droit de disposer d'un milieu de vie sain, naturel et sécuritaire, aménagé et utilisé dans un souci de développement durable.

- **Huitième principe : Utilisation optimale des ressources**

Afin de favoriser un esprit de partenariat et de saine économie.

2.3 Partage des responsabilités

La *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* tient compte du partage des responsabilités entre le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire des arrondissements.

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

- Est responsable des orientations et du cadre général des interventions ainsi que des outils d'évaluation des services et des besoins dans les domaines des loisirs, des sports, du plein air ainsi que du développement social et communautaire;

- Soutient les divisions d'arrondissement dans l'offre d'activités et de services à la collectivité.
- Gère, directement ou avec les arrondissements, les équipements et les parcs municipaux; est responsable de la planification et du développement du réseau des parcs et des équipements.
- Planifie, élabore, coordonne et évalue les programmes de soutien et de développement de l'excellence sportive; assure la promotion de ces programmes dans la ville et les arrondissements.
- Élabore et évalue, de concert avec les arrondissements, les politiques administratives et sectorielles en matière de loisirs, de sports, d'intervention communautaire et de développement social, les programmes municipaux ainsi que les plans d'action.
- Coordonne les demandes et les dossiers qui touchent les arrondissements auprès des services centraux (assurances, informatique, formation, finances, etc.); pilote les dossiers auprès des autorités politiques et des commissions.
- Négocie les ententes de partenariat avec les institutions, les organismes régionaux, les gouvernements et autres instances pour des dossiers qui touchent l'ensemble de la Ville.

Les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire des arrondissements

- Sont responsables, entre autres, de l'offre de services de loisirs, de sports et de plein air pour la population de leur territoire.
- Soutiennent les organismes bénévoles de l'arrondissement; de concert avec ceux-ci, entretiennent des partenariats locaux avec les institutions, les personnes et les groupes de l'arrondissement.
- Gèrent les équipements et les parcs d'arrondissement et, dans certains cas particuliers, les équipements et les parcs municipaux de leur territoire.
- Participent à la consultation et à l'information de la population, de même qu'à l'élaboration et à l'application des politiques et des programmes de la Ville.

La politique tient aussi compte des responsabilités des autres acteurs qui interviennent dans le domaine des activités physiques, sportives et de plein air et qui œuvrent dans le monde scolaire, sociocommunautaire ou privé, et tout particulièrement dans le milieu associatif.

3. ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION

La *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* de la Ville de Québec embrasse toutes les formes d'activités physiques pratiquées à l'intérieur et à l'extérieur, que ce soit dans un but de récréation, de conditionnement physique, d'entraînement ou de compétition.

Dans le domaine du sport, elle couvre l'ensemble de la pratique sportive, de l'initiation à l'excellence, ainsi que les sports de libre participation ou à encadrement particulier.

Elle englobe toute la gamme des activités qui se pratiquent dans un contexte de plein air, peu importe la saison ou l'environnement.

Le but ultime de la politique est d'amener la population à pratiquer régulièrement des activités physiques, sportives et de plein air. Pour l'atteindre, elle mise sur des services de qualité et sur une accessibilité accrue aux services, ressources et infrastructures.

Elle accorde une attention particulière aux personnes les moins enclines à pratiquer des activités physiques, telles que les adolescentes et les adolescents, les jeunes familles, les jeunes retraités, les femmes et les personnes âgées. Elle se préoccupe aussi des personnes immigrantes, atteintes d'une déficience ou celles à mobilité réduite ainsi que la population moins bien nantie.

La politique veut également favoriser l'excellence dans tous les domaines de l'activité physique. À ce chapitre, elle entend soutenir, consolider et développer ce qui se fait actuellement en ce domaine. La Ville se propose de donner à sa population la possibilité de pratiquer les activités sportives de son choix, selon ses aspirations et son engagement.

Bref, la politique vise à définir les grandes orientations de la Ville de Québec en matière d'activités physiques, sportives et de plein air ainsi qu'à énoncer des axes et des pistes d'action qui détermineront la nature et l'étendue de son rôle en ces domaines.

Dans le but d'amener le plus grand nombre de personnes à pratiquer régulièrement des activités physiques, sportives et de plein air, et avec l'intention de favoriser une mise en commun efficace des efforts et des ressources des nombreux acteurs du secteur, la Ville a défini cinq orientations.

Évidemment, la Ville ne peut agir seule. Aussi compte-t-elle sur l'apport de nombreux partenaires dont elle entend harmoniser et bonifier l'action par une concertation accrue, tout en respectant leur diversité, leur identité et leur savoir-faire. Dans la perspective d'une efficace complémentarité des actions, elle entend jouer le rôle de « leader-facilitatrice » auprès de ses partenaires.

3.1 Première orientation : Des services pertinents et diversifiés

La Ville s'engage à faire en sorte que ses services en matière d'activités physiques, sportives et de plein air correspondent aux besoins des citoyennes et citoyens, peu importe leur situation, les activités qu'ils choisissent, les motifs de leur participation et leur niveau de pratique, tout en tenant compte de l'évolution des modes de vie et des caractéristiques de chaque arrondissement.

Dans cette perspective, la Ville propose trois axes assortis de pistes d'intervention.

3.1.1 Axe 1 : La connaissance des besoins et l'évaluation des résultats

- Mettre en place, en collaboration avec les organismes du milieu communautaire et associatif, des moyens pour mieux connaître les besoins et les attentes de la population et pour évaluer son degré de satisfaction quant aux programmes et aux ressources;
- demeurer à l'affût des nouvelles tendances en vue d'ajuster les services et les activités en conséquence;
- collaborer avec les partenaires des réseaux de la santé, de l'éducation, du sport et du milieu associatif à l'évaluation des efforts pour encourager la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air.

3.1.2 Axe 2 : Une place pour les particularités et l'innovation

- Tout en conservant les acquis, respecter les particularités, les besoins et les préoccupations des arrondissements afin d'accroître le sentiment d'appartenance et de favoriser la pratique de l'activité physique à proximité des lieux de résidence et de travail;
- encourager chaque arrondissement à traduire ses particularités dans des services, des programmes et des activités qui répondent aux attentes de la population, tout en s'inspirant des orientations municipales en matière d'activités physiques, sportives et de plein air;
- élargir l'offre d'activités physiques, sportives et de plein air pouvant être pratiquées librement et à moindre coût par l'ensemble de la population; notamment, boucler les réseaux de sentiers pédestres et de pistes cyclables;
- offrir une gamme d'activités physiques de plein air accessibles à l'ensemble de la population et favoriser la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural de la capitale nationale;

- encourager l'implantation de programmes destinés à des segments de population négligés; favoriser des secteurs d'activité peu exploités et des nouvelles approches; identifier les barrières, contraintes ou obstacles à la pratique régulière des groupes plus sédentaires ou vulnérables et favoriser leur participation par des mesures dynamiques.

3.1.3 Axe 3 : Une promotion concertée et ciblée

- Soutenir les organismes du milieu communautaire et associatif dans la promotion d'activités, d'événements spéciaux, de programmes et d'équipements en faveur de la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air;
- collaborer avec les partenaires des réseaux de la santé, de l'éducation et du sport, à des activités de communication visant des groupes peu portés sur la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- favoriser la tenue de grands événements mobilisateurs en faveur d'une participation massive à des activités physiques, sportives et de plein air pour faire ressortir les particularités de chacun des arrondissements et renforcer le lien d'appartenance tant à l'arrondissement qu'à la ville.

3.2 Deuxième orientation : L'accessibilité d'environnements favorables à une pratique régulière

La Ville s'engage à prendre les mesures nécessaires pour rendre accessibles des ressources, des services et des installations de qualité favorisant la pratique régulière et sécuritaire d'activités physiques, sportives et de plein air.

Dans cette perspective, la Ville propose deux axes assortis de pistes d'intervention.

3.2.1 Axe 1 : Des infrastructures accessibles et de qualité

- Veiller à ce que les infrastructures, ressources humaines, services ou programmes relatifs à la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air rejoignent les citoyennes et citoyens à proximité de leur lieu de résidence ou de travail, selon leurs besoins;
- assurer la qualité et la sécurité de l'ensemble des infrastructures de même que leur accessibilité aux clientèles particulières;
- favoriser, dans le respect de l'environnement, le développement des nombreux sites de plein air de la ville et leur accessibilité en toutes saisons, particulièrement l'accessibilité aux divers plans d'eau;

- assurer que les nouveaux sites, installations et équipements sportifs répondent aux besoins de toutes les clientèles ainsi qu'aux exigences particulières de celles atteintes d'une déficience et des athlètes de haut niveau; dans ce dernier cas, lorsque nécessaire, veiller à ce qu'ils respectent les normes internationales.

3.2.2 Axe 2 : Des ressources et des services accessibles à toutes et tous

- Arrimer les périodes de temps libre de certains segments de la population et la disponibilité des ressources matérielles et humaines consacrées à la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- établir une politique de tarification permettant l'accès aux infrastructures, aux services de base et aux programmes relatifs aux activités physiques, sportives et de plein air, et ce, à un coût abordable;
- investir en priorité dans la construction ou la rénovation d'infrastructures susceptibles d'attirer tous les types de clientèles;
- développer des programmes d'aide à l'accessibilité.

3.3 Troisième orientation : La concertation des intervenants

La Ville s'engage à favoriser une meilleure définition des rôles et la mise en réseau des instances vouées au développement des activités physiques, sportives et de plein air, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs, de manière à obtenir une concertation optimale et à établir des partenariats efficaces.

Dans cette perspective, la Ville propose deux axes assortis de pistes d'intervention.

3.3.1 Axe 1 : La complémentarité des interventions

- Maintenir la participation de la Ville dans les réseaux supramunicipaux déjà en place, notamment l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec et le Conseil du sport de haut niveau de Québec;
- maintenir des liens avec le Secrétariat au loisir et au sport, l'Association québécoise du loisir municipal, Sports-Québec, l'Association canadienne des loisirs et des parcs de même que les autres grandes villes du Canada, afin de participer à la définition des enjeux du domaine;
- former, selon les besoins, un comité d'experts ou tout autre groupe de travail afin de conseiller la Commission consultative sur les loisirs, le sport et la vie communautaire ainsi que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire en matière d'activités physiques, sportives et de plein air et sur tout autre sujet.

3.3.2 Axe 2 : La voie du partenariat

- Élaborer des ententes avec les établissements scolaires pour rendre les infrastructures accessibles à la population, assurer une complémentarité des services offerts et réaliser des projets communs;
- assurer une gestion concertée du développement des activités physiques, sportives et de plein air en établissant une bonne communication entre les partenaires et en veillant au respect des ententes de partenariat;
- favoriser une contribution judicieuse d'entreprises du secteur privé aux fins de promotion et d'accessibilité accrue des infrastructures et des ressources, de diversification des services, de soutien aux athlètes de haut niveau et de tout autre objectif commun.

3.4 Quatrième orientation : Le soutien aux organismes et aux bénévoles

La Ville s'engage à favoriser la mise en place et le développement des organismes du milieu associatif qui suscitent et structurent la participation à des activités physiques, sportives et de plein air.

Dans cette perspective, la Ville propose deux axes assortis de pistes d'intervention.

3.4.1 Axe 1 : La reconnaissance des organismes

- Élaborer et appliquer une politique de reconnaissance des organismes du milieu associatif actif sur le territoire de la ville.

3.4.2 Axe 2 : Le soutien des organismes et du bénévolat

- Élaborer et appliquer une politique de soutien des organismes du milieu associatif actif sur le territoire de la ville;
- accorder aux organismes du milieu associatif et aux bénévoles qui y œuvrent un soutien financier, professionnel et technique, établi en fonction des objectifs, priorités et ressources disponibles, pour assurer leur développement et permettre une complémentarité entre le travail salarié et l'action bénévole;
- appliquer des programmes de soutien de l'action bénévole qui traitent de recrutement, de formation, d'accompagnement, de promotion, de valorisation et de reconnaissance;
- soutenir les organismes afin qu'ils préviennent les abus de toute nature, qu'ils préservent les valeurs intrinsèques du sport, qu'ils stimulent l'esprit sportif, la non-violence et l'adoption d'un comportement exemplaire;

- soutenir les organismes, dans le but d'assurer une protection adéquate de la clientèle, particulièrement celle qui est plus vulnérable, en les incitant à se doter d'un code d'éthique en matière de prévention des abus et de la violence ainsi que d'une politique de filtrage des bénévoles.

3.5 Cinquième orientation : Le soutien de l'excellence

La Ville s'engage à participer pleinement, avec ses partenaires, à la mise en place de conditions de pratique qui favorisent l'atteinte de niveaux d'excellence pour l'ensemble de la population et à permettre aux athlètes de haut niveau d'exprimer leurs talents et d'atteindre l'excellence.

Dans cette perspective, la Ville propose deux axes assortis de pistes d'intervention.

3.5.1 Axe 1 : L'excellence au quotidien

- Promouvoir l'excellence sous toutes ses formes en soulignant et en valorisant les faits et les événements dignes de mention dans le domaine de l'activité physique;
- reconnaître les progrès les plus significatifs réalisés par des personnes ou des groupements dans la poursuite de leurs objectifs dans les domaines de l'activité physique ou de plein air.

3.5.2 Axe 2 : L'excellence sportive

- Élaborer un cadre de référence municipal pour définir le rôle et les attentes de la Ville à l'égard du développement du sport de haut niveau ainsi que la nature et l'étendue du soutien qu'elle entend lui accorder et pour identifier les personnes-ressources responsables du sport d'élite au sein de la municipalité;
- participer activement au Conseil du sport de haut niveau de Québec en y investissant les ressources nécessaires;
- participer à la mise en place d'infrastructures en faveur du développement du sport de haut niveau dans la région et rendre certaines infrastructures spécialisées plus accessibles aux entraîneurs et aux athlètes;
- favoriser, en étroite collaboration avec Sports internationaux de Québec et d'autres partenaires des secteurs public et privé, la tenue de grands événements mobilisateurs à caractère sportif et la présence d'équipes sportives de haut niveau, à Québec, en veillant à en maximiser l'ensemble des retombées.

4. MISE EN ŒUVRE

4.1 Premier volet : Élaboration d'un plan d'action triennal évolutif

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire élaborera un plan d'action triennal, actualisé annuellement, qui détaillera les actions à entreprendre à l'échelle municipale. Les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire feront de même à l'échelle des arrondissements.

Le plan d'action municipal et ceux des arrondissements graviteront autour d'un noyau d'actions déjà existant mais qu'il conviendra de consolider afin de le rendre plus efficace dans le domaine de l'activité physique, sportive et de plein air. Un second noyau sera composé d'actions à entreprendre au cours des prochaines années.

4.2 Deuxième volet : Redéfinition du partenariat de la Ville

Les actions envisagées pour concrétiser les orientations retenues par la Ville au chapitre des activités physiques, sportives et de plein air ont en commun de faire appel à la concertation entre services et arrondissements ainsi qu'avec un certain nombre d'acteurs des milieux privé, institutionnel, gouvernemental ou associatif.

La Ville entend caractériser ses principaux partenaires en cernant bien leurs rôles et leurs responsabilités et en renforçant la coopération avec chacun. Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire disposera dès 2004 d'une politique de reconnaissance, de soutien et de développement des organismes du milieu associatif axée sur une orchestration efficace des atouts de chacun.

Cette politique permettra d'uniformiser la nature des relations entre les organismes et la Ville en développant une approche municipale commune qui respecte l'autonomie des arrondissements. Elle reconnaîtra l'apport des associations et soutiendra leurs initiatives. Elle permettra l'amélioration continue des services et assurera l'accès aux ressources municipales. Elle permettra de reconnaître les associations et d'identifier les relations possibles entre les associations et la Ville. Elle permettra également aux organismes d'être accompagné dans leur développement vers une gestion saine et une meilleure prestation de services.

4.3 Troisième volet : Élaboration d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements récréatifs

L'adoption de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* doit s'accompagner d'une révision des divers équipements. À cet égard,

l'élaboration d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements récréatifs s'avère nécessaire afin d'offrir les occasions requises à une augmentation de la pratique des activités physiques, sportives et de plein air, permettant de favoriser l'excellence.

4.4 Quatrième volet : Consultation, évaluation et communications

La Ville se donnera les moyens de connaître les besoins de la population en matière d'activités physiques, sportives et de plein air, d'évaluer son degré de satisfaction et de mesurer sa participation.

Au chapitre des communications, la Ville s'emploiera à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques de même qu'à bien informer la population de l'éventail des possibilités de pratique sur son territoire. Des activités d'animation viseront à intéresser certaines clientèles à l'adoption d'un mode de vie actif.

5. UN IDÉAL À ATTEINDRE

Le contexte de la réorganisation de la Ville de Québec a entraîné un examen approfondi de l'état de la situation des activités physiques, sportives et de plein air sur le nouveau territoire municipal. Cette démarche d'analyse et la recherche de moyens propices à harmoniser l'action des divers acteurs en place procurent une vision claire des enjeux. Non seulement est-il possible d'améliorer les pratiques pour mieux répondre aux besoins et aspirations de la population, mais il est essentiel de le faire dans le domaine des activités physiques, sportives et de plein air. Les retombées sociales en sont majeures et la santé même de la communauté dépend de sa capacité à nourrir la convivialité, la communication et le partage des responsabilités.

La présente politique a été élaborée dans cet esprit, mais elle ne prendra toute sa signification que dans la mesure où elle se traduira par des actions concrètes qui amèneront la population à profiter davantage des activités physiques, sportives et de plein air. L'adoption de cette politique marque une étape importante dans un cheminement qui doit convaincre la population du bien-fondé de ses orientations. Cela suppose d'abord que tous les groupes et toutes les personnes actives en ce domaine s'approprient cette politique et définissent leurs interventions en s'en inspirant.

En favorisant la prise en charge de leur activité physique par les citoyennes et citoyens, la Ville invite la population à saisir l'importance des bienfaits liés à cette pratique. Le rayonnement d'une vision commune est essentiel pour arriver à opérer un tel changement de mentalité.

On pourra encore débattre des moyens à prendre pour atteindre les objectifs, des priorités d'action, de l'importance des ressources à investir, mais, toutes et tous doivent partager la conviction que l'augmentation de la pratique des activités physiques, sportives et de plein air est un idéal à atteindre qui s'avère essentiel à une meilleure qualité de vie de toutes les citoyennes et citoyens de la ville. Québec deviendra ainsi... ***la ville active par excellence.***

ANNEXE 1

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Le président,

M. Denys Larose, CONSILIUM-QUÉBEC GROUPE-CONSEIL

Assisté à la rédaction de,

Mme Karen Dorion-Coupal, SERVICES LINGUISTIQUES DORION-COUPAL

M. Marcel Chiasson, directeur, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire,
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ, VILLE DE QUÉBEC

M. Gilles D'Amboise, directeur, Service des activités sportives, UNIVERSITÉ LAVAL

Mme Manon Deschênes, conseillère en loisir et en sport, UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA
RÉGION DE QUÉBEC (URLS)

M. Guy Gilbert, conseiller Kino-Québec, Direction de la santé publique, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

M. Jacques Hérisset, vice-président, CLUB AVANTAGE MULTISPORT, directeur général, CHALLENGE BELL

M. Paul-André Lavigne, directeur, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, VILLE DE
QUÉBEC

M. Pierre Leclerc, président, REGROUPEMENT DES STATIONS DE SKI DE FOND DES RÉGIONS DE QUÉBEC, DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DE CHARLEVOIX

M. Gilles Lépine, directeur général, ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-
APPALACHES (ARSEQCA)

M. Gilles Pageot, conseiller en loisir, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, VILLE
DE QUÉBEC

M. Denis Servais, directeur, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire,
ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG, VILLE DE QUÉBEC

M. Guy Thibault, Secrétariat au loisir et au sport, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Pierre Watters, Conseiller en loisir, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, VILLE
DE QUÉBEC

ANNEXE 2

LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES LOISIRS, LE SPORT ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

La présidente,

Mme Guylaine Noël, conseillère municipale du district électoral de Duberger, membre du comité exécutif responsable des loisirs, des sports et de la vie communautaire, VILLE DE QUÉBEC

Le secrétaire,

M. Camille Deschênes, directeur, Division du loisir communautaire et du développement social, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, VILLE DE QUÉBEC

Personne-ressource,

M. Paul-André Lavigne, directeur, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, VILLE DE QUÉBEC

M. Richard Côté, conseiller municipal du district électoral de Vanier, VILLE DE QUÉBEC

M. Gérald Poirier, conseiller municipal du district électoral des Saules, VILLE DE QUÉBEC

M. Guy Rochon, conseiller municipal du district électoral de la Cité universitaire, VILLE DE QUÉBEC

Mme Hélène Dumais, citoyenne, arrondissement de La Cité

M. Claude Triquet, citoyen, arrondissement des Rivières

Mme Caroline Dion, citoyenne, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery

M. Jean Sauvé, citoyen, arrondissement de Charlesbourg

Mme Martine Breton, citoyenne, arrondissement de Beauport

M. Martin Gignac, citoyen, arrondissement de Limoilou

Mme Joane Lévesque, citoyenne, arrondissement de La Haute-Saint-Charles

M. Gaétan Sainte-Marie, citoyen, arrondissement Laurentien

Mme Véronique Lambert, Table municipale de concertation pour les personnes vivant avec une déficience

ANNEXE 3

LES SÉANCES D'INFORMATION ET LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

LE 28 JANVIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ Centre communautaire Lucien-Borne
LE 29 JANVIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DE LIMOILOU Centre communautaire Marchand
LE 30 JANVIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES Centre communautaire Lebourgneuf
LE 5 FÉVRIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY Centre Brulart
LE 6 FÉVRIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES Centre communautaire de Saint-Émile
LE 12 FÉVRIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG Carrefour communautaire de Charlesbourg
LE 13 FÉVRIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT Centre municipal Monseigneur-Laval
LE 18 FÉVRIER 2003, À 19 H	ARRONDISSEMENT LAURENTIEN Ancien hôtel de ville de Cap-Rouge
LES 21 ET 22 FÉVRIER	AUDIENCES PUBLIQUES Centre communautaire Michel-Labadie

ANNEXE 4

LES ORGANISMES ET LES PERSONNES QUI ONT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

Les organismes :

Accès Loisir

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APPEL)

Arrondissement de Beauport

Arrondissement de La Cité

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery

Association de soccer de Beauport

Association de soccer de L'Ancienne-Lorette

Association des personnes handicapées de Charlesbourg et Services d'autonomisation, d'intégration et de réadaptation aux adultes ayant un handicap

Association du hockey mineur de Charlesbourg

Association nautique de la baie de Beauport

Association régionale de gymnastique de Québec et Chaudière-Appalaches et Fédération de gymnastique du Québec

Association régionale de Kin-Ball de Québec

Association régionale de soccer de Québec

Campus Notre-Dame-de-Foy

Centre national d'entraînement Pierre Harvey (Skibec)

Centre national Gaétan Boucher

CLSC des Hautes-Marées Sainte-Foy, Sillery, Laurentien

Club d'athlétisme Rouge et Or de l'Université Laval

Club de cordialité des Saints-Martyrs-Canadiens

Club de gymnastique Gymn'As de Beauport

Club de montagne et d'escalade de Québec (CMEQ)

Club de patinage de vitesse de Québec

Club de patinage de vitesse de Sainte-Foy

Club de soccer des Rivières

Club de tir de Beauport

Club de water-polo Les Hydres

Club de workout Beauport

ANNEXE 4

LES ORGANISMES ET LES PERSONNES QUI ONT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

Club karaté-Budo de Beauport
Club social « Les vieilles lames »
Collège d'enseignement général et professionnel de Limoilou (Cégep)
Comité des citoyennes et citoyens du Vieux-Québec
Commission consultative Aînés et Ville
Commission consultative de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Charlesbourg
Commission consultative Femmes et Ville
Commission scolaire de la Capitale
Commissions scolaires des Premières-Seigneuries et des Découvreurs
Conseil du sport de haut niveau de Québec
Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France
Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec
Dojo de Beauport
Excel (Club de gymnastique de Charlesbourg)
Fédération de l'âge d'or de Québec (FADOCQ)
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
Jeux olympiques spéciaux du Québec
Loisirs communautaires Saint-Jean-Baptiste
Loisirs Lebourgneuf
Québec en forme
Regroupement des organismes sportives et de plein air de Beauport (ROSPAB)
Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec
Société d'art et d'histoire de Beauport
Société de la rivière Saint-Charles
Société des gens de baignade
Société des sentiers de la région de la Capitale-Nationale du Québec
Sports internationaux de Québec
Table de concertation des organismes de loisir pour personnes handicapées de la Ville nouvelle

ANNEXE 4

LES ORGANISMES ET LES PERSONNES QUI ONT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

Table de concertation des organismes sociocommunautaires du territoire du CLSC La Source (TOSC)

Tir à l'arc « Les francs Archers »

Unité régionale de loisir et de sport de Québec

YWCA

Les personnes :

Mme Anne Beaulieu et M. Donald Baillargeon

M. Renaud Bergeron

M. Guy Boivin

Mme Paule Bussièrès et Mme Catherine Lessard

M. Antoine Girard

Mme France Lavoie et M. Louis Martin (Resto-dépanneur Chez Félix)

M. Marcel Legros

M. Robert LeParc

M. Omer Pelletier

ANNEXE 5

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL. *Loisir, communauté locale et qualité de vie : Une politique du loisir au Québec*, Montréal, Association québécoise du loisir municipal, 2000, 21 p.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL et LABORATOIRE EN LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE. *Le loisir public au Québec : Une vision moderne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2001, 111 p.

COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE ANNUEL SPORTS QUÉBEC. *Le développement du sport : Une vision à partager*, Drummondville, 2002, 16 p.

GROUPE DE RECHERCHE EN INTERVENTION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (GRIEPS). *Analyse de besoins en sciences du sport pour les athlètes, entraîneurs et gestionnaires de structures d'encadrement du sport de haut niveau des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches*, étude effectuée pour le Secrétariat au loisir et au sport, Québec, Département d'éducation physique, Université Laval, 2002, 50 p.

KINO-QUÉBEC. *Quantité d'activité requise pour retirer des bénéfices pour la santé : Avis du comité scientifique de Kino-Québec*, Secrétariat au loisir et au sport, Gouvernement du Québec, 1999, 27 p.

KINO-QUÉBEC. *L'activité physique, déterminant pour la santé des jeunes : Avis du comité scientifique de Kino-Québec*, Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2000, 24 p.

KINO-QUÉBEC. *Plan d'action 2000-2005 en matière de lutte à la sédentarité et de promotion de l'activité physique*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2000, 35 p.

KINO-QUÉBEC. *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus : Avis du comité scientifique de Kino-Québec*, Secrétariat au loisir et au sport, Gouvernement du Québec, 2002, 59 p.

LEBLANC, J., et DICKSON, L.. *Parlons franchement des enfants et du sport : Conseils à l'intention des parents, des entraîneurs et des enseignants*, Les Éditions de l'Homme et Association canadienne des entraîneurs, 1997, 148 p.

LOISIR ET SOCIÉTÉ. *Sport et activité physique : Vie personnelle, sociale et économique*, coll. Loisirs et Société, volume 24, numéro 1, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2002, 333 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Pour un partenariat renouvelé*, Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, Gouvernement du Québec, 1997, 30 p.

SECRÉTARIAT AU LOISIR ET AU SPORT. *La personne : Au cœur de nos préoccupations – Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique : priorités 2001-2002*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport, Gouvernement du Québec, 2001, 6 p.

SECRÉTARIAT AU LOISIR ET AU SPORT. *Le Québec en quête d'excellence : Plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport, Gouvernement du Québec, 2001, 6 p.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUPORT. *Réflexion sur l'intervention en activité physique, sportive et de plein air de la Ville de Beauport*, Beauport, Service des loisirs et de la vie communautaire, Ville de Beauport, 2001, 34 p.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DE CHARLESBOURG. *Politique d'intervention dans le secteur de l'activité sportive et de plein air*, Charlesbourg, Service des loisirs et de la vie communautaire, Ville de Charlesbourg, 1991, 19 p.

ANNEXE 5

BIBLIOGRAPHIE

- SERVICE DES LOISIRS ET PARCS DE BEAUPORT. *Politique d'intervention en activité physique et sportive de Beauport*, Beauport, Service des loisirs et des parcs, Ville de Beauport, 1989, 30 p.
- SERVICE DES LOISIRS, DES PARCS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL. *Cadre de référence en activité physique et en sport*, Montréal, Ville de Montréal, 1994, 164 p.
- SERVICE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE MONTRÉAL. *Politique montréalaise de soutien à l'élite sportive*, Montréal, Ville de Montréal, 1997, 20 p.
- SIMARD, C. et al (sous la dir. de). *Le sport pour tous et les politiques gouvernementales, Actes du VIII^e Congrès mondial du sport pour tous (Québec, 2000)*, Québec, Sports internationaux de Québec et Éditions Multi-Mondes, 2001, 658 p.
- SOMMET NATIONAL SUR LE SPORT. *Vers une politique canadienne du sport*, Sommet national sur le sport, 2001, 4 p.
- SOUS-COMITÉ CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE VILLE DE QUÉBEC. *Soutien à l'excellence sportive*, Québec, Groupe de travail sports, activités physiques et plein air, Comité de transition, 2001, 2 p.
- SOUS-COMITÉ CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE VILLE DE QUÉBEC. *Québec ville nouvelle : Portrait du bénévolat*, Québec, Marc-André Roy, Comité de transition, 2001, 51 p.
- SOUS-COMITÉ CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE VILLE DE QUÉBEC. *Pour une harmonisation des politiques municipales : Condensé des politiques actuelles*, Québec, Jacques Dore, Comité de transition, 2001, 65 p.
- SPORTS INTERNATIONAUX DE QUÉBEC. *Étude d'impact économique de certains événements*, Québec, Sports internationaux de Québec, 2001, 11 p.
- UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE QUÉBEC. *Le développement régional du loisir et du sport au sein de la nouvelle Ville de Québec : Les préoccupations régionales des organisations regroupées*
- UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE QUÉBEC. *Le développement régional du loisir et du sport au sein de la nouvelle ville : Ébauche des préoccupations régionales*, mémoire, Québec, Conseil d'administration, Unité régionale de loisir et de sport de Québec, 2001, 11 p.
- UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE QUÉBEC. *Portrait des organisations du loisir et du sport dans la région de la Capitale-Nationale*, Québec, Unité régionale de loisir et de sport de Québec, 2002, 30 p.
- UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE QUÉBEC. *Un plan de développement en sport pour la région de la Capitale-Nationale*, Québec, Unité régionale de loisir et de sport de Québec, 2002, 55 p.
- VÉLO QUÉBEC. *L'état du vélo au Québec en 2000*, Montréal, Vélo-Québec, 2000, 11 p.

LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Coordination générale

Pierre Bourgeois

Textes et recherche

Gilles Pageot

Photographies

Université Laval et Ville de Québec

Révision linguistique

Jacques Dore

Pierre Hétu

Édition

Brigitte Dumont

Conception graphique et réalisation

Tremblay L'Italien

Impression

(à préciser)

